



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 21 AVRIL 2016

### REUNION A LE MESNIL VILLEMENT

L'an deux mille seize, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au MESNIL VILLEMENT, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

#### Etaients présents :

##### **Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, ALLARD JEAN PIERRE, JOUNOT PHILIPPE, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, MACE ERIC, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, RUAU MAURICE, BARTHE PATRICK, TURBAN YVONNICK, ANDRE JEAN LUC, BARBERA MIGUEL, LETEURTRE CLAUDE, MAUNOURY HERVE, LE BRET JACQUES, LHERMET WILLIAM, GOULARD JOEL, GARCIA LOUIS, DESERT CLAUDE, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN CLAUDE, DE BROSSARD JACQUES, ALIMECK TONY, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, HEURTIN JEAN YVES, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, KEPA GERARD, BENOIT DOMINIQUE, LETOURNEUR RAYMOND, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, PHILIPPART DAVID, BINET ALAIN, LEBOUQC JEAN-YVES, REAL ROBERT

##### **Mesdames**

DEWAELE-CANOUEL CLARA, MARY-ROUQUETTE VALERIE, LAVOLLE BRIGITTE, GUIBOUT MARYVONNE, LE MONZE DORIANE, HINARD MARIE-ANNE, JOSSEAUME ELISABETH, GUILBERT CAROLINE, LEBAILLY BENEDICTE, BLANDIN DANIELE, LEPETIT SEVERINE, MAUNOURY MARYVONNE, DADAT NICOLE, MARGUERITTE MAURICETTE

#### Pouvoirs :

AUBEY SABRINA	a donné pouvoir à	POURNY PASCAL
DUCRET VIRGINIE	a donné pouvoir à	PHILIPPART DAVID
MARC MARIE-NOËLLE	a donné pouvoir à	ALIMECK TONY
GUEVEL-BADOU CECILE	a donné pouvoir à	MAUNOURY HERVE
HUET SERGE	a donné pouvoir à	LEROUX JEAN-CLAUDE
GASNIER JEAN-MARIE	a donné pouvoir à	KEPA GERARD
RUL BRIGITTE	a donné pouvoir à	TURBAN YVONNICK
DEWAELE KEVIN	a donné pouvoir à	DEWAELE-CANOUEL CLARA
STANC NATHALIE	a donné pouvoir à	RUAU MAURICE
BLAIS NORBERT	a donné pouvoir à	DUGUEY BRUNO
CHIVARD MARYVONNE	a donné pouvoir à	BARTHE PATRICK
LASNE MARGARETH	a donné pouvoir à	JOSSEAUME ELISABETH

***Lesquels forment la majorité des membres en exercice.***

#### Etaients absents / excusés :

**Messieurs :** GUYET JACQUES, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DUFAY FABIEN, ROSET YVES, PORCHON CHRISTIAN, ORIOT MICHAËL, MARIE JEAN-LUC, BONNE JEAN LOUIS

**Mesdame :** GRENIER SYLVIE

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

✓ Décisions prises par le Président depuis le dernier conseil communautaire (31 mars 2016)

1. Présentation des modalités de vérification de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif par la société STGS (M. Normand et Mme Mahé)

2. Présentation des conclusions de l'étude commerce menée par la CCI (M. Crikelaire)

3. **Délibérations**

- **Immobilier**

- Acquisition de deux parcelles auprès de la SAFER à Soulangy

- **Finances**

- Décision modificative n° 1 du Budget Annexe EXPANSIA
- Rachat de parts sociales auprès de la Caisse d'Epargne
- Subvention à l'association Les Jardins d'Arlette

- **Tourisme**

- Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme

4. **QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*

**Accueil de Monsieur Lecoq, maire du Mesnil-Villement, heureux d'accueillir les élus au sein de sa commune qui est l'une des plus petites communes de la Cdc.**

**EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :**

Monsieur Leteurre fait part des décisions prises par délégation depuis le Conseil communautaire du 31 mars 2016 :

- N°2016-03-18 : marché assurance Dommages-Ouvrage de 4 Ateliers Relais dans la Zone Expansia conclu avec la société SFS pour un montant de 5 420,64 € HT ;
- N°2016-03-22 : marché de fournitures de documents écrits pour la médiathèque du Pays de Falaise ;
- N°2016-03-23 : marché de fournitures de supports numériques pour la médiathèque du Pays de Falaise ;
- N°2016-03-25 : convention de mise à disposition de service entre le Pays Sud Calvados et la Communauté de communes ;
- N°2016-04-27 : marché de supports vidéos et photos du Mémorial des Civils dans la Guerre conclu avec la société NUMERIQUES pour un montant de 31 100 € HT ;
- N°2016-04-28 : marché de travaux de transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Mémorial des Civils dans la Guerre – Annulation de la décision n°2016-02-12 concluant un avenant avec la société RONCO ;
- N°2016-04-30 : Convention avec l'établissement Public Le Château de Falaise dans le cadre de la « Fête des Jeux » pour l'édition 2016.

**INTERVENTION DE MR NORMAND ET MME MAHE DE LA SOCIETE STGS - PRESENTATION DES MODALITES DE VERIFICATION DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR LA SOCIETE STGS –**

Monsieur Turban rappelle qu'un marché a été conclu avec la société STGS pour :

- la vérification de bon fonctionnement des installations ANC existantes (2 400 installations) ;
- les contrôles diagnostic jamais réalisés (200 installations) : 19 120 € HT (21 032 € TTC) ;
- la réalisation des contrôles diagnostic liés aux ventes immobilières.

Le montant de ce marché se porte à 256 620 € HT. Monsieur Normand et Madame Mahé de la société STGS, présentent les modalités d'exécution de la prestation confiée (Annexe n°1).

Concernant le calendrier, Monsieur Normand indique qu'il est établi selon l'ancienneté des premiers contrôles effectués mais également les installations qui n'ont jamais été contrôlées.

Monsieur Lecoq demande quels sont les types d'installations possibles en matière d'assainissement, considérant une préconisation qui lui a été faite sur un type spécifique d'épandage. Monsieur Normand répond qu'en sa qualité de contrôleur des installations, il ne peut faire de préconisations ; celles-ci sont faites par un bureau d'études.

Monsieur Turban remercie les intervenants qui effectueront l'ensemble de ces contrôles dans les 4 prochaines années et rappelle qu'en parallèle, le technicien du SPANC, Monsieur le Carrer, reste à la disposition des communes.

**INTERVENTION DE MONSIEUR CRKELAIRE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ETUDE COMMERCE**

Lors du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015, celui-ci avait approuvé la réactualisation de l'étude commerce réalisée en 2011/2012 par la CCI Caen Normandie.

Le groupe de travail, composé d'élus, des représentants de commerçants et d'acteurs du tourisme, s'est réuni deux fois, en novembre 2015 et janvier 2016. C'est le plan d'actions proposé par ce groupe de travail qui est présenté à l'assemblée délibérante, par Monsieur Crikelaire (Annexe n°2).

Monsieur Crikelaire indique que l'objectif des rencontres étaient de mettre l'ensemble des acteurs autour d'une table et qu'ils soient force de propositions.

Monsieur Mesnil indique que les choses ont déjà été mises en place et que des rencontres entre la ville de Falaise, l'UCIA, le château et la Cdc ont déjà eu lieu. De plus, il confirme que le dossier FISAC a été déposé et la réponse est attendue pour la fin de l'année. Pour conclure, il explique qu'une autre réunion de travail est programmée pour juin et que le rendu sera fait au fur et à mesure de l'année. Un calendrier sera établi pour la suite des actions.

Monsieur Leteurre remercie Monsieur Crikelaire pour son intervention. Il souhaite saluer tout le travail et l'intelligence de ce travail et précise qu'une heure sera consacrée afin de faire part aux élus du rendu global à travers l'illustration de la méthodologie.

Monsieur Cassiaux fait part de l'évasion commerciale et la recherche d'enseignes. Il demande comment le Pays de Falaise peut espérer attirer des enseignes qui manquent sur le territoire et qui sont davantage attirées par la périphérie de Caen. Monsieur Crikelaire répond que le maintien des commerces en milieu rural, tout comme l'arrivée de nouveaux commerces, doit s'inscrire dans un contexte de viabilité économique. C'est là l'intérêt des enquêtes de marché. Ces enquêtes sont nécessaires : si un marché potentiel existe, une proposition sur dossier est faite auprès de l'enseigne et c'est elle qui choisit ensuite si elle souhaite s'installer ou non. Si l'enquête ne démontre pas un besoin, elle apporte une explication.

Il consent les propos de Monsieur Cassiaux en indiquant que beaucoup d'enseignes se développent sur l'agglomération caennaise. Néanmoins, il se demande qui a envie de faire 30 ou 40 km pour faire un achat.

### **INTERVENTION DE MADAME PERIN-TAVERNIER INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGÉE DE LA CIRCONSCRIPTION DE FALAISE**

Monsieur Leteurre rappelle le travail en cours de Madame Dewaële-Canouel et Monsieur Képa sur la prise ou non de la compétence scolaire par la Communauté de communes. Il évoque que plusieurs rencontres ont déjà eu lieu en présence de Madame Perin-Tavernier, notamment à Potigny.

Il indique que la Cdc devra se positionner dès cette année et que pour ce faire, il lui semble primordial d'entendre Madame Perin-Tavernier pour connaître la vision de l'Inspection académique notamment sur le territoire de la Communauté de communes.

Madame Perin-Tavernier :

*« Je viens ce soir me présenter en tant qu'inspectrice de la circonscription, poste que j'occupe maintenant depuis 2 ans. J'ai déjà pris contact avec les maires à mon arrivée pour le problème de rationalisation du réseau scolaire.*

*Le territoire est caractérisé par un nombre important de petites classes. Il existe des classes isolées au sein de RPI mais aussi des classes uniques regroupant tous les niveaux mais ce 2<sup>ème</sup> type de classes n'est pas présent sur le territoire du Pays de Falaise.*

*Une demande a été faite par le recteur pour supprimer ces classes isolées. L'exigence est désormais portée sur le travail en équipe. Les élèves sont de plus en plus difficiles et pour peu que certains soient en situation de handicap, l'enseignant se retrouve seul pour gérer ces difficultés.*

*Il faut prendre en compte également l'aspect sécurité. L'isolement de l'enseignant n'aide pas face à des parents agressifs - à contrario des maternelles où il y a une aide dans les classes - ou en cas de malaise de l'enseignant par exemple. Il y a donc incitation à regrouper les classes par nombre de 3 ou 4.*

*Concernant le programme, la version 2015 réaffirme la priorité donnée aux enseignants : il faut pouvoir accéder au travail en équipe et monter des projets en commun. Le programme fait également état*

*de la remédiation face à la difficulté scolaire mais cela passe par l'organisation des décloisonnements et le travail en équipe (regrouper les mêmes niveaux au même endroit).*

*Il est donc proposé un travail sur 5 ans, sachant que votre intercommunalité a déjà commencé à travailler sur le sujet. En attendant d'envisager les éventuels regroupements, je pense qu'il serait intéressant de travailler sur les rapprochements administratifs, notamment sur les décharges de direction pour permettre d'avoir des directeurs chargés et formés mais aussi pour réduire le nombre d'interlocuteurs. L'exemple des écoles de Versainville, Eraines, Damblainville a démontré que le travail en équipe était favorisé.*

*Voici les propos que j'avais à vous tenir ce soir et je suis maintenant prête à répondre à vos questions ».*

Monsieur Livic demande si les classes isolées sont concernées dans les 5 ans. Madame Perin-Tavernier répond par la positive et pense que l'organisation devra passer par la prise de compétence par la Cdc à travers un plan sur 5 ans. Monsieur Livic fait état de gros investissements qui seraient à prévoir, comme à Soulangy.

Madame Dewaële-Canouel expose que l'idée est de pouvoir s'organiser sur le plus long terme afin d'éviter des fermetures douloureuses comme celles de l'année passée. Le but est donc de contractualiser avec l'Education Nationale pour le territoire en réfléchissant avec l'ensemble des acteurs afin de définir le futur réseau scolaire.

Concernant la contractualisation, Madame Perin-Tavernier prend l'exemple d'une collectivité qui a contractualisé avec l'Education Nationale. Cette dernière fournit un certain nombre d'emplois pour un certain nombre d'années à condition que la collectivité s'engage à réfléchir sur son réseau scolaire et travailler à la rationalisation de son réseau. Elle insiste sur le fait que les RPI perdent, pour la plupart, de la population scolaire et qu'il est grand temps de réfléchir.

Monsieur Garcia fait remarquer que dans le cadre de la direction unique sur un RPI, lorsque la direction est sur une commune qui n'est pas affiliée par la Dotation de Solidarité Rurale Cible (DSRC), 40 € par enfant sont perdus. Madame Perin-Tavernier confirme ces propos en précisant *« qu'il s'agit du temps périscolaire et qu'il est important de vérifier quelle sera la commune où sera localisée la direction pour être bénéficiaire de l'allocation majorée au titre de la DSR Cible ».*

Madame Maunoury demande si « regroupement » veut dire également reprise des transports scolaires et des cantines. Madame Perin-Tavernier répond par la positive.

Madame Dewaële-Canouel indique que suite à la prise des compétences tourisme et économique, se pose la question de la compétence scolaire. Elle explique que Gérard Képa œuvre sur ce dossier qui demande un investissement important et qu'il convient de faire un audit sur l'ensemble du territoire.

Madame Lavolé explique que suite à la fermeture de la classe aux Loges Saulces, et de ce fait du regroupement de la garderie ou de la cantine à Martigny sur l'Ante, la gestion au quotidien est de plus en plus compliquée. Madame Perin-Tavernier répond qu'il n'y a cependant pas de politique d'indulgence : s'il n'y a plus assez d'élèves, la classe est fermée et l'emploi retiré, d'où l'invitation à rationaliser le réseau.

Monsieur Cassiaux pense que la rationalisation est une bonne chose mais demande si l'Education Nationale n'a pas peur de perdre les personnes bénévoles qui travaillent dans l'ombre des RPI. Madame Perin-Tavernier répond qu'elle a connu plusieurs types de structures (à la campagne où en ville) et que même s'il ne s'agit pas du même métier, le service rendu est de même qualité.

Monsieur Duguey s'inquiète de la gouvernance de l'intercommunalité au regard de l'implication des maires qui sont présents quotidiennement sur le terrain. Il prend l'exemple des cantines qui n'auraient plus les mêmes prestataires et trouve cela bien regrettable. Il pose la question de la répartition. Madame Perin-Tavernier répond qu'effectivement le service rendu ne sera peut-être plus le même mais le maire sera toujours présent. Même si la réponse sera moins rapide en passant par l'intercommunalité, cela ne veut pas dire qu'elle sera de moins bonne qualité. Au contraire, Madame Perin-Tavernier pense qu'il y aura davantage de moyens donc plus de services dans les écoles. Concernant la cantine, cela ne relève pas de sa compétence.

Madame Dewaële-Canouel indique que la carte scolaire sera déterminée par les élus, et que le but ne sera pas de privilégier des secteurs par rapport à d'autres.

Monsieur Mesnil relève que le plus important à prendre en compte avant tout est la place de l'enfant. Il se demande si la rationalisation est optimale quand tous les enseignants n'ont pas d'élèves devant eux. Il prend exemple d'une enseignante qui est à mi-temps avec des élèves et l'autre mi-temps sans élève alors que dans sa propre commune, il y a un mi-temps non occupé dans l'école de son village. Madame Perin-Tavernier répond qu'il est difficile de procéder à des remplacements, surtout en période de congés maladie. Elle explique qu'au moment de la rentrée scolaire, un certain nombre d'ETP est donné par le ministère, ETP qui représentent plus de personnes que de postes afin de répondre, pendant l'année, aux besoins nécessaires.

Monsieur Leteurtre remercie Madame Perin-Tavernier et indique retenir deux éléments importants : le premier est la place de l'enfant et le service qui lui est rendu ; le second est la volonté de dialogue de Madame Perin-Tavernier. Il pense que dans les 5 ans, il convient de réfléchir, au meilleur dispositif, à travers la définition du projet de territoire et dans l'intérêt de la population.

La volonté de regroupement par 4 ou 5 classes montre bien qu'il ne s'agit pas uniquement de Falaise. Peut-être les micro-régions peuvent-elles jouer un rôle important.

Monsieur De Brossard pense que cette réflexion mènera à de meilleures choses pour l'Education Nationale. En revanche, il n'est pas convaincu que cela améliore les choses pour les enfants et est certain que cela entraînera des coûts pour les collectivités, moins de bénévolat, un périscolaire très difficile à adapter, ainsi que des investissements nouveaux.

Monsieur Leteurtre pense que Monsieur De Brossard a partiellement raison mais que c'est aux élus de choisir. Il pense également qu'il faut tenir compte de la démographie changeante et des propositions de l'Education Nationale, notamment avec la contractualisation. Pour les élus, il s'agit soit de subir soit de relever le défi en se projetant sur un horizon de 5 ans. Il se demande si l'évolution de manière négative du bénévolat est inéluctable. Il convient qu'il faudra trouver des solutions pour ne pas se priver de cette richesse dans un cadre législatif et financier qui bouge.

Madame Le Monze demande si le territoire peut subir des fermetures à chaque rentrée dans les 5 ans à venir. Madame Perin-Tavernier répond par la positive vu l'évolution démographique du territoire, sauf s'il est décidé de contractualiser avec l'Education Nationale.

Monsieur Leteurre rappelle par ailleurs, que l'évolution de textes législatifs, au niveau des Sivom, ne permettent plus l'indemnisation des présidents de RPI (2020).

## REPLACEMENT DE DELEGUE COMMUNAUTAIRE

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECLARE** installé au sein du conseil communautaire :
  - Monsieur Jean-Michel GOUPIL en remplacement de Madame Brigitte GARNIER, en qualité de délégué suppléant de la commune de Le Marais-La Chapelle.

## IMMOBILIER – ACQUISITION DE DEUX PARCELLES

Monsieur Mesnil demande au conseil de bien vouloir approuver l'acquisition de deux parcelles cadastrées section ZK n° 43 et ZK n°44 à Soulangy d'une superficie de 6 ha 48 a 16 ca pour un montant global de 96 226 € auprès de la SAFER. L'objectif de cette acquisition est de pouvoir procéder à un échange foncier.

Monsieur Livic fait part que l'un de ces co-citoyens exploite cette parcelle et qu'il était acquéreur. Il rappelle qu'un investissement se fait sur plusieurs années avec des surfaces bien déterminées exploitables. Il pose alors plusieurs questions : combien de temps pourra-t-il encore exploiter ? Avec qui signera-t-il le bail ? Il rappelle aussi que les terres agricoles sont valorisées de 30 % minimum quand elles sont libres et que si elles ne sont pas libres, l'exploitant est en droit de toucher une indemnité d'éviction qui est versée par le vendeur.

Monsieur Lemerancier ajoute que cette même situation a déjà existé pour la zone Expansia. Il pense que cela veut dire qu'à terme, les agriculteurs de Soulangy ne pourront plus accéder à des terres dans leur commune.

Monsieur Mesnil rappelle l'existence d'une convention entre la Communauté de communes et la SAFER et que les 6 hectares 48 sont proposés par la SAFER dans le cadre d'échanges futurs. Les contrats d'exploitation précaires qui sont établis entre la SAFER et l'exploitant ne regardent que eux. Pour exploiter du foncier, il rappelle qu'il faut une autorisation d'exploiter et que dans le cas présent, cette autorisation n'existait pas puisque la terre était libre. Par conséquent, il explique que la Communauté de communes n'a pas préempté sur un agriculteur. Il convient qu'il faille préserver des terres pour les agriculteurs tout comme indiqué dans le Scot, mais il faut aussi penser aux zones qui nécessiteront d'être agrandies à l'avenir afin de faire venir des entreprises et créer des emplois.

Monsieur Heurtin répond que le sujet du foncier en terme de besoins, préoccupe largement autant les agriculteurs que la CdC. Il rappelle l'importance, lors de création de zones, de l'utilisation optimale des espaces en stoppant les aménagements trop esthétiques et en pensant plutôt efficacité. Il rappelle que les

entreprises souhaitent avant tout de la fonctionnalité avec des accès faciles et moins de bandes arborées. Il s'insurge contre l'occupation d'un hectare si ce n'est pour créer que 5 emplois.

Monsieur Mesnil ajoute que la loi paysage n'arrange pas les choses et précise pour exemple, que les services de l'Etat ont demandé la modification des plans par trois fois sur la Zone Martinia.

Monsieur Leteurtre répond qu'il a eu l'expérience d'un combat précédemment avec une Communauté de communes qui souhaitait de la DETR pour créer une zone d'activités comprenant 25 à 30 % d'aménagement paysager. Il consent donc qu'il faudrait une cohérence des services de l'Etat vis-à-vis de cela.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 oppositions & 10 abstentions)***

➤ **DÉCIDE** d'acquérir auprès de la SAFER des parcelles situées à Soulangy et cadastrées section ZK n°43 et ZK n°44 pour une surface de 6ha 43a 16ca au prix de 96 226 €.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout document utile nécessaire à ce dossier.

➤ **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice 2016 du budget annexe Expansia.

**FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EXPANSIA**

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

➤ **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au budget Expansia

**Section de fonctionnement : dépenses**

Article	Fonction	Désignation	Montant
6015	90	Terrain à aménager	96 230 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>96 230 €</b>

**Section de fonctionnement : recettes**

Article	Fonction	Désignation	Montant
7015	90	Vente de terrains aménagés	96 230€
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>96 230€</b>

**FINANCES - RACHAT DE PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE LOCALE D'EPARGNE**

Monsieur Macé fait part que lors de la délibération du 17 février 2011, le conseil communautaire a approuvé la souscription de parts sociales de la Société Locale d'Épargne du Calvados détentrice de parts



de la Caisse d'Épargne pour un montant de 4 649 996 €. Un premier rachat de part a été effectué en 2013 pour permettre de financer la construction d'ateliers-relais.

Aujourd'hui, pour financer également les nouveaux ateliers-relais de la Zone EXPANSIA et éviter de recourir à l'emprunt, il convient de racheter 27 204 parts pour un montant de 544 080 €.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

➤ **DÉCIDE** le rachat de 27 204 parts sociales de la Société Locale d'Épargne du Calvados, détentrice de parts de la Caisse d'Épargne de Normandie, pour un montant de 544 080 € en vue de financer la construction d'ateliers-relais.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à réaliser tout acte relatif à ce dossier.

➤ **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe ateliers-relais de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

<b>FINANCES - SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES JARDINS D'ARLETTE</b>
--

Madame Dewaële-Canouel explique qu'en complément de la délibération prise lors du conseil communautaire du 31 mars dernier, le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association des Jardins d'Arlette.

A noter que chaque année depuis 2006, la Communauté de communes verse une subvention de 10 000 €. Madame Dewaële-Canouel précise que pour cette année, l'association a déposé une demande de subvention pour 10 000 € plus une demande exceptionnelle de 10 000 €. Un audit étant en cours sur cette association, ce dossier avait été ajourné en commission. Le bureau communautaire a émis un avis favorable sur l'attribution de 10 000 €.

Madame Hinard demande sur quelles bases le bureau a décidé de laisser à 10 000 €. Monsieur Leteurtre fait part d'un passif existant. Un ajournement de la décision avait été décidé suite à une demande faite auprès de l'association sur sa viabilité. Par ailleurs, il a été évoqué, dans le cas où l'association serait dissoute, la solidarité de la Communauté de communes, pour rembourser.

Madame Dewaële-Canouel ajoute que des décisions stratégiques ont été prises en 2015 afin d'obtenir une situation stabilisée en 2016, comme par exemple la fermeture d'une boutique à Thury-Harcourt. Il y a aussi des remboursements d'emprunts qui ont été décalés en 2017.

Monsieur André demande si les éléments financiers ont été communiqués comme les rapports entre les subventions et les emplois, par exemple.

Monsieur Leteurtre répond d'une part que l'expertise de la Région et du Département montre que pour l'exercice 2016, le budget doit être équilibré et que d'autre part, la Communauté de communes n'a pas voulu combler le passif. De plus, il y a 24 emplois sur le chantier d'insertion à Falaise.

Monsieur Macé expose qu'en conclusion de la réunion qui s'est tenue à la Région - qui donne une bouffée d'oxygène à cette association -, il a été demandé que l'association augmente ses tarifs. En effet, les

tarifs pratiqués actuellement par rapport aux maraichers indépendants ne favorisent pas la concurrence des marchés. Il fait part que certains indépendants ont du mal à finir leur fin de mois, ne bénéficiant pas de subventions comme cette association et de ce fait, cela crée une concurrence déloyale.

Monsieur Mesnil ajoute que l'association vit avec 80 % de subventions et que de ce fait, il existe une concurrence très déloyale avec les maraîchers locaux. Un travail doit être fait pour que l'ensemble de ces acteurs puissent travailler ensemble car il existe de l'amertume, voire de la colère, entre les gens du monde agricole et les associations qui font concurrence au marché local.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention),***

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association « Les Jardins d'Arlette ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le cas échéant la convention correspondante avec l'association ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget primitif 2016 du budget principal.

**TOURISME - CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE**

Monsieur Leteurre rappelle que depuis la réforme de 2010-2011, un nouveau mode de classement des offices de Tourisme a été instauré. A la place des étoiles ont ainsi été instituées des catégories, la catégorie I correspondant au niveau de services le plus élevé :

- L'office de catégorie III est une structure de petite taille dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information touristique ;
- L'office de catégorie II est de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation. Il propose des services variés, développe une politique de promotion ciblée et dispose d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus ;
- L'office de catégorie I dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation.

Les critères de classement étant en partie liés à l'infrastructure et aux équipements, il avait été décidé de ne pas procéder à la rédaction du dossier dans l'attente du déménagement de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise en 2015.

Par délibération du 17 février 2011, le classement 3 étoiles de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise avait été maintenu jusqu'au 31 décembre 2013, date butoir de validité de l'ancien classement en étoiles.

Les critères de classement en 1<sup>ère</sup> catégorie imposant des contraintes logistiques et humaines fortes (missions des personnels, accueil trilingue permanent, traduction des supports en 2 langues étrangères...) il n'est pas possible à l'heure actuelle pour l'Office de Tourisme du Pays de Falaise de pouvoir y prétendre.

Une demande de classement en catégorie II est tout à fait cohérent au regard de l'offre actuelle et correspond aux équivalences avec l'ancien système d'étoiles.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** le dossier de demande de classement de l'Office du Tourisme du Pays de Falaise en catégorie 2.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à adresser ce dossier au Préfet et à signer tout document utile relatif à ce dossier.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Dubost rappelle qu'un courrier a été adressé aux maires concernant des animations via la médiathèque, sous forme de lecture publique, et qu'il y a eu peu de réponse. Il ajoute que si quelqu'un avait un remord de conscience, la commission des affaires culturelles se réunissant le lundi suivant ce Conseil communautaire, l'affectation de ces animations pourrait être revue.
- Monsieur Philippart informe que dans le cadre du plan de lutte collectif des espèces exotiques envahissantes, une réunion aura lieu le 3 mai à 18h à la Mairie de Morteaux-Coulboeuf. 41 communes sont concernées sur le bassin de la Dives.
- Monsieur Leteurtre ajoute que l'inauguration du Mémorial est fixée le 8 mai, et affirme que le musée est prêt et opérationnel à 98 %. Il indique que lors de la semaine 17, les forces économiques commenceront à être reçues et une promotion sera effectuée par les médias. D'un point de vue financier, il affirme que l'enveloppe a été respectée.

Pour conclure, il se dit ravi que l'idée de ne plus travailler avec le cabinet LAB ait été suivie car le travail effectué à la fois par Monsieur Millet, architecte et Monsieur Van Hulle, assistant à la maîtrise d'ouvrage, a été magnifique.

De plus, il explique que la collectivité a été contrainte de limiter les invitations aux délégués communautaires à une place car les bases d'invitation sont gigantesques et la Communauté de communes risquer d'être débordée. Il précise que pour pallier ses contraintes, le musée sera accessible gratuitement aux habitants du Pays de Falaise pendant les 3 jours du week-end de la Pentecôte et après, jusqu'en novembre, le prix en sera de 3 €.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Vu,

Le Président,  
Claude LETEURTRE

